

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/03/2016
Réception par le Préfet : 08/03/2016
Publication : 11/03/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-2-5-1

Séance du vendredi 4 mars 2016

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS PREMIERE PROGRAMMATION 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION : M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.

EXCUSES : M. DELMOND, GRAPPE.

ABSENT : M. TRIMAILLE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015, relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération n°CG-2015-8-1-2 du Conseil départemental du 04 décembre 2015 portant sur l'exécution par anticipation du Budget départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la première programmation pour l'année 2016 des aides à attribuer aux projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019, pour un montant global de 779 265 €, réparti de la façon suivante par Territoire de Vie et par projet :

Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried

1 projet présenté pour un montant d'aide départementale estimé à 465 000 € :

Projet :	42-6 Projet de rénovation / extension du site rue Kalb
Maître d'ouvrage :	Association Maison de la Famille
Localisation :	COLMAR
Numéro d'opération :	CTV01815
Montant du projet :	2 525 000 € TTC
Montant subventionnable :	2 525 000 € TTC
Taux :	18,41 %
Subvention :	465 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 0-204-51-20422-35421-006
Cofinancement :	CAF : 1 162 000 € Ville de Colmar : 420 000 €
Remarque :	A titre dérogatoire, cette subvention est versée en une seule fois et non en 15 acomptes annuels (délibération de l'Assemblée départementale n°CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la première révision des CTV 2014-2019).

Contrat de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin

1 projet présenté pour un montant d'aide départementale estimé à 159 000 € :

Projet :	31-6 Extension et réaménagement d'un bâtiment en ressourcerie
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Localisation :	Territoire de la Communauté de Communes
Numéro d'opération :	CTV00837
Montant du projet :	1 560 0000 € HT
Montant subventionnable :	795 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	159 000 € HT
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 0-204-71-204142-35521-006
Cofinancement :	ADEME : 250 000 € Association DEFI : 100 000 €

Contrat de Territoire de Vie Thur Doller :

3 projets présentés pour un montant d'aide départementale estimé à 67 743 € :

Projet :	32-6 Collégiale St Thiébaud – Protection des vitraux
Maître d'ouvrage :	THANN
Localisation :	THANN
Numéro d'opération :	CTV00784
Montant du projet :	228 615 € HT
Montant subventionnable :	228 615 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	45 723 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 0-204-312-204142-35621-006

Projet :	33-5 Chalet TEC Ranspach – Travaux d’accessibilité et équipement (Phase 3)
Maître d’ouvrage :	Association Technique et Culture
Localisation :	RANSPACH
Numéro d’opération :	CTV02167
Montant du projet :	22 000 € TTC
Montant subventionnable :	22 000 € TTC
Taux :	40 %
Subvention :	8 800 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 0-204-94-20422-35621-006

Projet :	42-7 Etude diagnostic en vue de la requalification du secteur du Pont d’Aspach
Maître d’ouvrage :	BURNHAUPT-LE-HAUT
Localisation :	BURNHAUPT-LE-HAUT
Numéro d’opération :	CTV00706
Montant du projet :	30 440 € HT
Montant subventionnable :	30 440 € HT
Taux :	43,4 %
Subvention :	13 220 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 0-204-74-204141-35621-006
Cofinancement :	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach : 4 000 €

Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

2 projets présentés pour un montant d’aide départementale estimé à 57 738 € :

Projet :	12-12 Milhusina - Création d'une maison des sports d'opposition
Maître d’ouvrage :	MULHOUSE
Localisation :	MULHOUSE
Numéro d’opération :	CTV00605
Montant du projet :	Complément 168 030 € HT portant le coût du projet de 937 321 € HT à 1 105 351 € HT
Montant subventionnable complémentaire :	168 030 € HT
Taux :	30 %
Subvention complémentaire :	50 409 € (versée en 15 acomptes annuels), portant la subvention de 281 196 € à 331 605 €
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 0-204-32-204142-35721-006 - AP 2013

Projet :	12-30 Changement de la centrale d'air du bassin d'apprentissage de la Piscine de la Doller
Maître d’ouvrage :	m2A
Localisation :	ILLZACH
Numéro d’opération :	CTV02128
Montant du projet :	75 170 € HT
Montant subventionnable :	73 290 € HT
Taux :	10 %
Subvention :	7 329 €
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 0-204-32-204142-35721-006

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau :

1 projet présenté pour un montant d'aides départementales estimé à 29 784 € :

Projet :	232-8 Rénovation de l'orgue Callinet de l'église Saints-Pierre-et-Paul
Maître d'ouvrage :	HOCHSTATT
Localisation :	HOCHSTATT
Numéro d'opération :	CTV01998
Montant du projet :	148 921 € HT
Montant subventionnable :	148 921 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	29 784 €
Imputation budgétaire :	Programme K217, imputation 0-204-312-204142-35921-006

- Autorise le versement des subventions afférentes.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité